

à l'Orateur le moment où un député commence à parler et le moment d'expiration de son temps de parole. La présidence a le devoir d'allouer quelques minutes de plus, s'il le juge bon, à un honorable député qui a été interrompu à plusieurs reprises. J'espère que, dans le cas présent, la présidence pourra être aussi juste qu'elle l'a été dans le cas précédent.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'ai confiance que le même privilège sera accordé aux autres honorables députés, bien qu'on l'ait refusé ce soir à l'honorable député d'Acadia (M. Horner). Le ministre d'État a maintenant dépassé son temps de parole de 10 minutes.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je ne veux pas entrer en discussion avec l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis); mais je tiens à lui faire remarquer qu'on n'a pas refusé d'accorder du temps supplémentaire à l'honorable député d'Acadia (M. Horner). Je lui signale que ce dernier avait commencé ses observations à 8 h. 28, que son temps de parole était terminé à 9h. 16. De l'avis de la présidence, on s'est montré très généreux envers l'honorable député en lui accordant du temps supplémentaire.

M. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel puisque mon nom a été mentionné dans cette discussion. Bien que je ne veuille d'aucune manière empêcher le ministre d'État de parler, je ferai remarquer qu'on m'a accordé cinq minutes supplémentaires. Si j'en crois mon collègue, l'honorable député de Cap-Breton-Sud, le ministre a eu dix minutes supplémentaires. J'estime que le greffier devrait se lever et vous dire, monsieur l'Orateur, quand le ministre d'État a commencé et quand son temps de parole sera expiré.

(Texte)

L'hon. M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je comprends que mes amis souffrent, mais ce qui me surprend le plus, c'est qu'ils souffrent à entendre leurs propres paroles, et c'est cela qui est surprenant et que le peuple ne comprend pas.

Que pense mon honorable ami d'Acadia d'un drapeau vraiment national distinctif? Écoutez-le.

(Traduction)

A mon avis, toute tentative visant à inclure l'Union Jack et le pavillon rouge dans notre drapeau ne ferait que dégrader ces deux drapeaux, à la fois bien connus et respectés.

Qui a dit cela?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Dupuis: C'est l'honorable député d'Acadia (M. Horner) qui a dit cela quand

son parti était au pouvoir. Il ne l'a pas dit ce soir.

M. Horner (Acadia): Vous ne m'en avez pas donné le temps. (Exclamations)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre. Je dois dire au ministre d'État que son temps de parole est expiré.

Des voix: Bravo!

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, étant donné les observations faites par l'honorable député qui vient de se rasseoir. Je tiens à dire que je ne m'oppose pas à ce qu'il ait cité mes observations de 1961. Je maintiens tout ce que j'ai dit alors. Mais je n'aime pas qu'elles soient déformées comme elles l'ont été ce soir à la Chambre. Je veux vous lire...

Des voix: Règlement!

M. Nasserden: ...un paragraphe seulement pour prouver...

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Si l'honorable député estime avoir été cité inexactly, il a le droit de s'expliquer; mais je tiens à lui signaler qu'aux termes du Règlement de cette Chambre, il ne peut s'expliquer qu'à l'égard de la partie de ses propos qu'il estime avoir été mal comprise. Il ne peut aborder un nouveau sujet. Il n'est peut-être pas nécessaire que je lise maintenant le commentaire pertinent pour la gouverne de l'honorable député; cependant, s'il outrepassé ces limites, je m'y verrai forcé.

M. Nasserden: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Voici ce que j'ai dit:

Quel que soit le dessin que le Parlement et les Canadiens approuveront en définitive, il devrait nous rappeler les débuts de notre nation. Il devrait rappeler le rôle que la Grande-Bretagne a joué dans l'établissement de nos institutions. Il devrait traduire également la personnalité du Canada, selon qu'elle s'est développée sous l'influence enrichissante de la culture française. Mais il devrait surtout traduire la personnalité d'une nation qui a cette troisième dimension, celle de ceux qui adoptent la citoyenneté canadienne à cause de l'avenir qu'on a tracé pour le Canada dans les articles de la Confédération.

L'hon. M. Churchill: Maintenant, retirez les paroles qui faussaient le texte.

(Texte)

L'hon. M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'honorable député—vous l'aviez pourtant prévenu—n'a pas dit que j'avais mal cité ses paroles. Il a cité, de lui-même, d'autres passages de son discours, ce qui est contraire au Règlement.

Si vous avez permis à l'honorable député de citer un autre passage de son discours, je